

ARRONDISSEMENT
DE
MONTAUBAN**Délibération n°7***Objet : Politique foncière
2017**Date de convocation :
20/03/2018**Date d'affichage :
20/03/2018**Nombre de Membres
en exercice :
29**Nombre de présents :
22**Nombre de votants :
22**La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa
notification ou de sa
publication.*L'an deux mille dix-huit,
le 3 avril à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Hervé ASTRUC, Didier CASSAGNEAU, Alain GAMBAROTTO, Jacques JOFRE, Valérie JOUANNY suppléante d'Agnès PALMIE, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Michel LAMOLINAIRIE, Claudette LANDE suppléante de Christian LESTRADE, Kléber LEYGUE, André MAGNAC, Alain MALMON, Catherine MORO suppléante de Philippe CHERON, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Guy PORTAL, Jean PRADIN, Hervé QUET, Stéphan RADOMSKI-LASINSKA, Gilbert ROZES, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT.

Excusés : Mesdames et Messieurs Sylvie BOUDIE, Chantal COMBALBERT, Benoît DECAUNES, Joëlle DELTEIL, Gaylord DENAX, Dominique FORNERIS, Daniel RESONGLES.

Secrétaire de séance : Mme Eliette RUELLE.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public prévoit que le Comité Syndical doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la collectivité.

Il est demandé au Comité Syndical de prendre acte des acquisitions et cessions immobilières ayant fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical au cours de l'année 2017, étant précisé qu'en raison des délais de procédure d'établissement des actes, ces derniers peuvent parfois intervenir sur l'exercice suivant.

1. Acquisitions :

NEANT

2. Cessions :

NEANT

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Approuve la politique foncière menée par le Syndicat en 2017.

- A D O P T E E -

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE

